

PAYS DE GRANDLIEU MACHECOUL LOGNE

PROGRAMME LEADER 2007/2013

RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne – 4 rue Alexandre Riou – 44270 Machecoul

☎ 02 40 02 38 43

✉ v.grolleau@pays-gml.fr

🌐 www.pays-gml.fr

PAYS DE GRANDLIEU, MACHECOUL, LOGNE

Région : Région des Pays de la Loire

Département : Loire-Atlantique

Thème fédérateur : *Habiter en Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne*

Description du territoire

- 20 communes
- 3 communautés de communes
- 61 114 habitants
- Situé au sud-ouest du département de la Loire-Atlantique, au carrefour de plusieurs zones attractives (Nantes Métropole, le Vignoble nantais, la Vendée et la côte atlantique).
- Marqué par la présence de l'eau des bassins versants du lac de Grandlieu, de la Loire et de la baie de Bourgneuf.

La stratégie du territoire

La Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne doit faire face à des contraintes fortes :

- une pression foncière importante conduisant à un étalement urbain aux impacts sur les paysages, l'activité agricole et les sociabilités,
- de nouvelles demandes sociales en termes de services, notamment dans les domaines des modes de garde, de l'offre de logements et de l'offre culturelle,
- un besoin d'affirmer son identité culturelle rurale.

Pour conforter son développement tout en préservant une qualité de vie et son caractère rural, le Pays a chois de créer les conditions qui permettent de :

- rechercher les multifonctionnalités de l'espace rurale et soutenir des démarches innovantes et expérimentales pour la valorisation des activités agri-rurales
- proposer des services adaptés aux nouveaux besoins
- conserver, valoriser et renouveler le patrimoine culturel rural

Dispositifs ouverts

- 311 – Favoriser le développement d'activités agri-rurales innovantes
- 313 – Valoriser la dimension touristique des activités agri-rurales innovantes
- 321 – Accompagner le développement et la création de l'offre de services de proximité à travers des projets d'aménagement durable
- 323^E – Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel
- 331 – Formation et information des acteurs ruraux
- 421 – Coopération et échanges d'expériences
- 431 – Coordination et animation du programme et du groupe d'action local

Dotations par dispositif

311 – Favoriser le développement d'activités agri-rurales innovantes	40 000 €
313 – Valoriser la dimension touristique des activités agri-rurales innovantes	75 750 €
321 – Accompagner le développement et la création de l'offre de services de proximité à travers des projets d'aménagement durable	429 750 €
323 ^E – Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel	80 500 €
331 – Formation et information des acteurs ruraux	10 000 €
421 – Coopération et échanges d'expériences	99 753 €
431 – Coordination et animation du programme et du groupe d'action local	160 000 €
TOTAL de la dotation pour le territoire	895 573 €



Comité de programmation

30 membres titulaires :

- 15 membres pour collège public
- 15 membres pour le collège privé

et 30 suppléants

Président : Yannick RABILLE

Rythme des réunions : trois par an

Les décisions sont prises sur la base d'un consensus.

Cellule d'animation

Sous la responsabilité de Véronique GROLLEAU, directrice du Syndicat du Pays, l'animation du programme est assurée par :

- Hugues Baudry, chargé d'étude « urbanisme et habitat durables »
- Anne Charlot, animatrice du conseil de développement en charge de l'observatoire des modes de garde
- Fanny Pacreau, ethnologue
- Laure Mouroux, agent de développement tourisme et patrimoines
- Véronique Mougel, assistante administrative

Coordonnées

Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne

4, rue Alexandre Riou – 44270 Machecoul – 02 40 02 38 43

v.grolleau@pays-gml.fr

www.pays-gml.fr



2010 - Introduction

L'année 2010 a été consacrée à la mise en œuvre progressive du programme :

- identification des projets et des besoins d'accompagnement
- adaptation des outils d'accompagnement
- ajustement du fonctionnement du comité de programmation
- ajustement la procédure administrative avec les services de l'Etat

Programmation des projets :

- 3 comités de programmation : 4 février, 10 juin, 7 octobre
- 10 projets présentés et programmés. Depuis le lancement du programme en septembre 2009, 16 projets programmés pour une enveloppe cumulée de 113 754.84 €, soit 14 % de l'enveloppe dédiée
- Des réunions mensuelles de la cellule d'animation pour échanger sur les projets identifiés et mutualiser les questions liées à l'accompagnement.

Réponse à l'appel à projets coopération

Au cours de dernier trimestre 2010, le Pays a répondu à l'appel à projets régional « Coopération » sur la base de des coopérations initiées par le réseau européen des lacs de plaine. Cet appel a aussi été l'occasion d'identifier des projets de coopération portés par d'autres acteurs du territoire (CAPL, ville de St Philbert de Grandlieu...). Les projets proposés ont reçu un avis favorable du comité régional de suivi et vont bénéficier d'une enveloppe financière complémentaire de 95 572.80 €.

Intégration d'une page Leader sur le site internet du Pays – www.pays-gml.fr

Début 2010, le site internet du Pays héberge une page dédiée au programme LEADER : a été mis en ligne la plaquette de présentation et un descriptif synthétique des objectifs du programme.

2010 - La programmation en chiffre

- **10 dossiers programmés** dont 2 concernent la coordination et l'animation du programme

Dispositif	Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Montant de FEADER
321	Festival Errances	Collectif Spectacle en Retz	6 071 €
321	Réaménagement d'un bâtiment communal à vocation multifonctionnelle	Ville de St Mars de Coutais	6 141 €
321	Actions de sensibilisation des enfants et des jeunes aux arts du spectacle	Collectif Spectacle en Retz	7 725 €
321	Passay par l'Art	Ville de La Chevrolière	2 625 €
323 ^E	Sorties découvertes du patrimoine naturel	CPIE/CAPL	5 225 €
323 ^E	Conservation et valorisation de la collection H. Warzecha	Ville de St Philbert de Grandlieu	10 000 €
323 ^E	Journées du patrimoine	Syndicat du Pays	3 182 €
331	Journée de formation à la gouvernance	CPIE/CAPL	2 956 €
431	Cycle de formation	Syndicat du Pays	14 206 €
431	Coordination/animation du programme	Syndicat du Pays	11 370 €
		TOTAL	69 500 €

58 % des projets présentés s'inscrivent dans une démarche d'aménagement urbain et de développement de services dans les domaines des modes de garde, de l'hébergement temporaire et de l'offre culturelle.

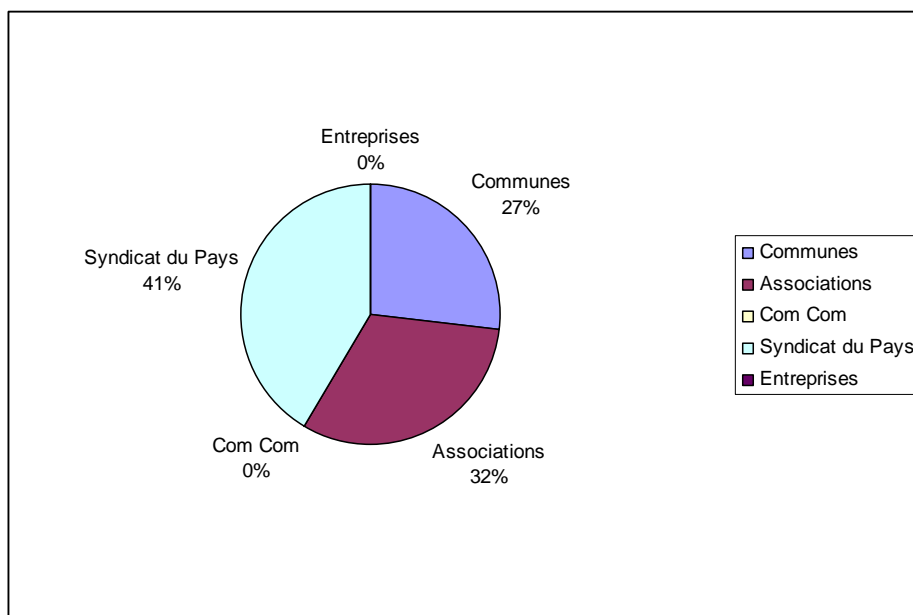
25 % des projets contribuent à la valorisation du patrimoine local et prennent en compte la dimension culturelle du territoire

17 % participent à l'animation du territoire et du programme en lui-même.

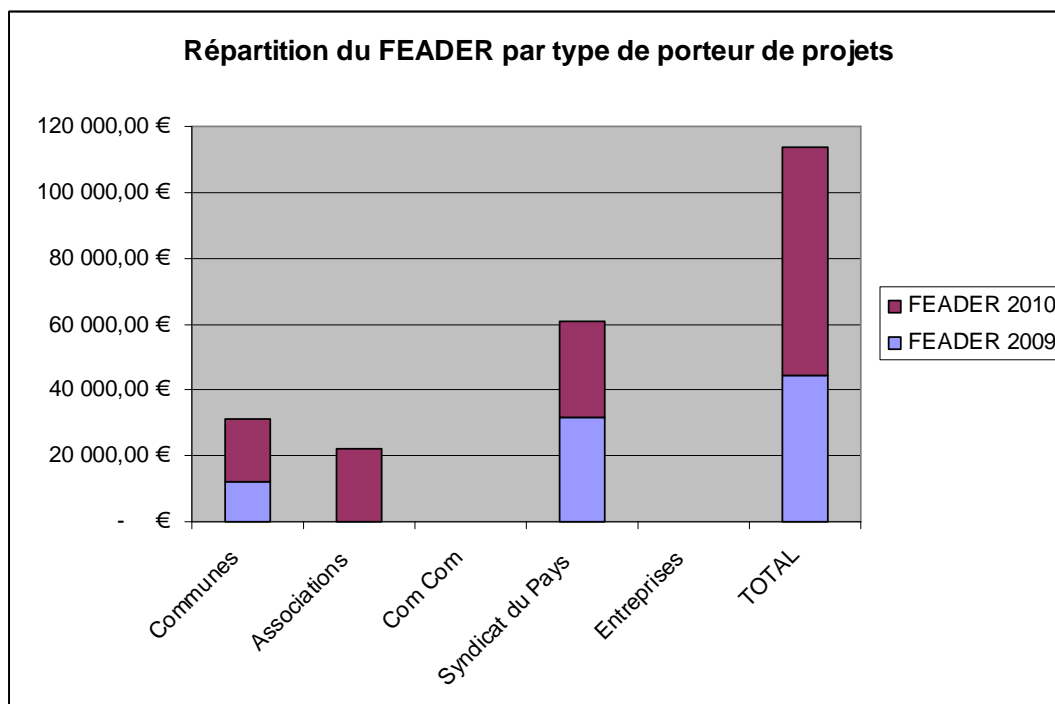
La dotation FEADER moyenne par projet est de 6 950 €



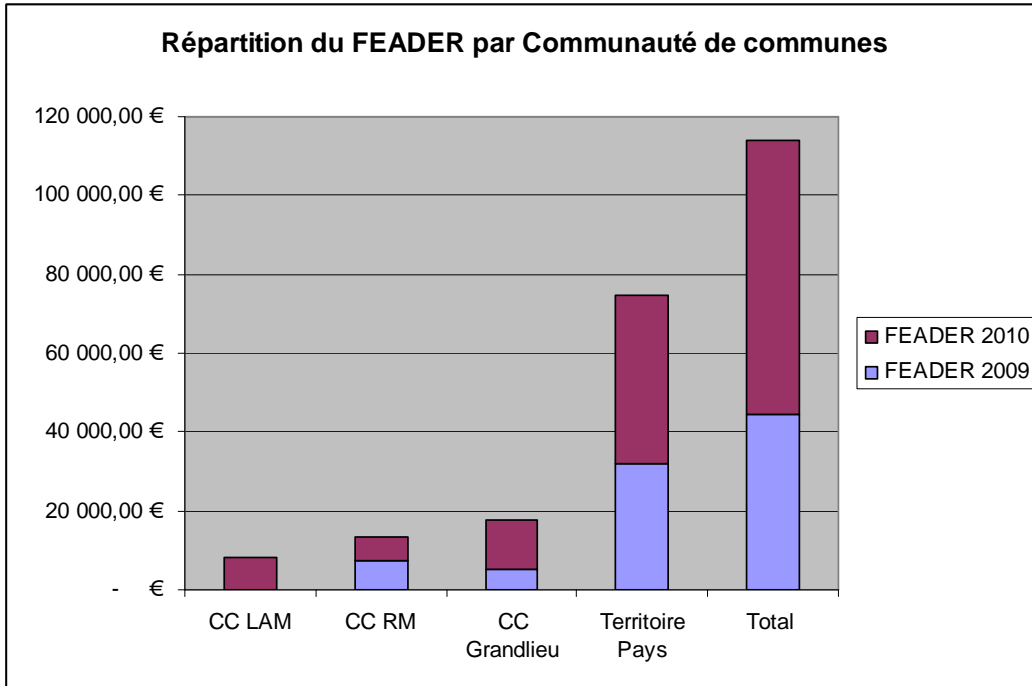
- Répartition du FEADER 2010 accordé par type de porteur de projet



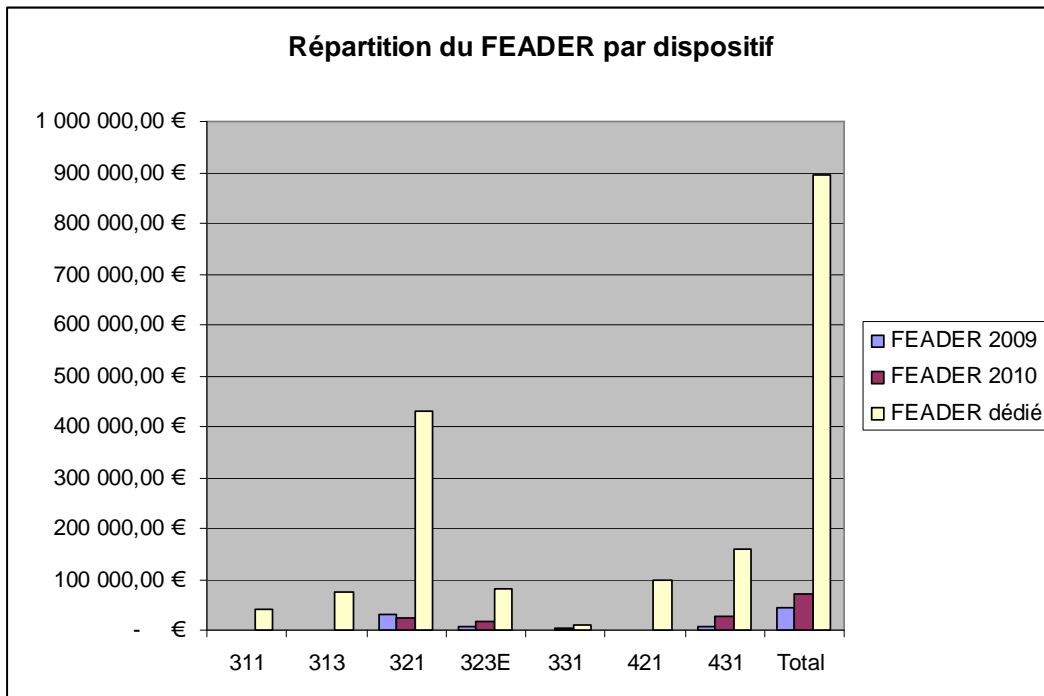
- Répartition du FEADER 2009/2010 accordé par type de porteur de projet



- Répartition de l'aide FEADER 2009/2010 par Communauté de communes



- Répartition de l'aide FEADER 2009/2010 par dispositif



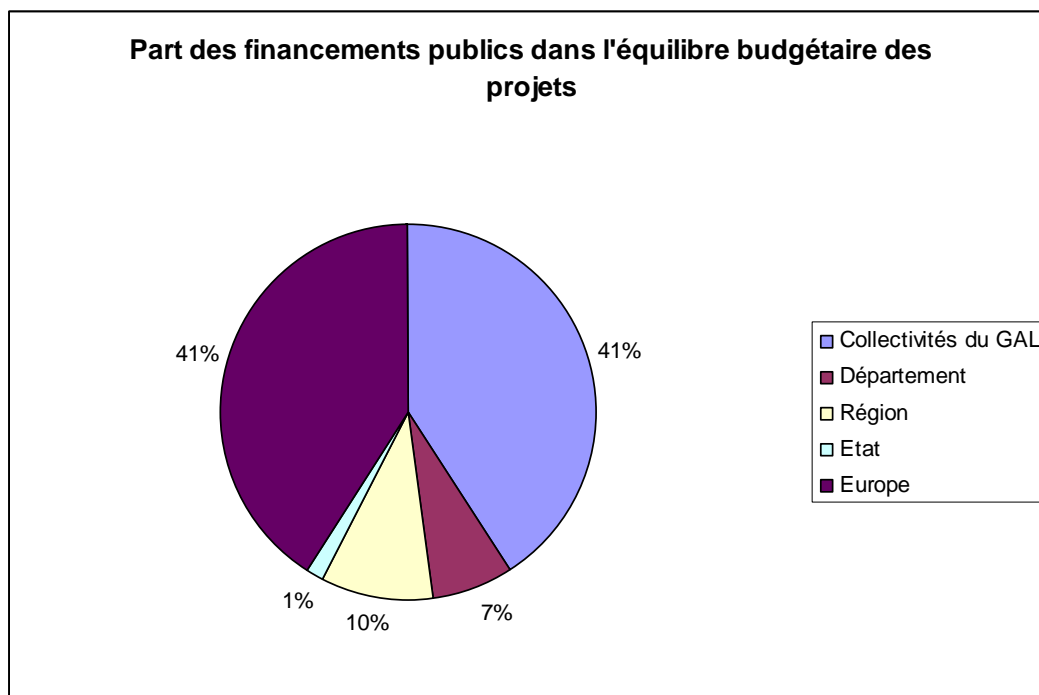
Les dispositifs non sollicités :

- 311 : Favoriser le développement des activités agri-rurales innovantes
- 313 : Valoriser la dimension touristique des activités agri-rurales innovantes
- 421 : Coopération et échanges d'expériences : ce dispositif n'a pas été utilisé en 2009 et 2010 mais quatre projets seront présentés en 2011

L'enveloppe FEADER cumulée des dispositifs 311 et 313 représente 16 % de l'enveloppe FEADER totale obtenue (hors animation-gestion). Se pose aujourd'hui la question des moyens à mettre en œuvre pour faciliter leur accès et/ou faire évoluer ces dispositifs pour qu'ils puissent répondre aux besoins du territoire.

Les dispositifs moyennement utilisés :

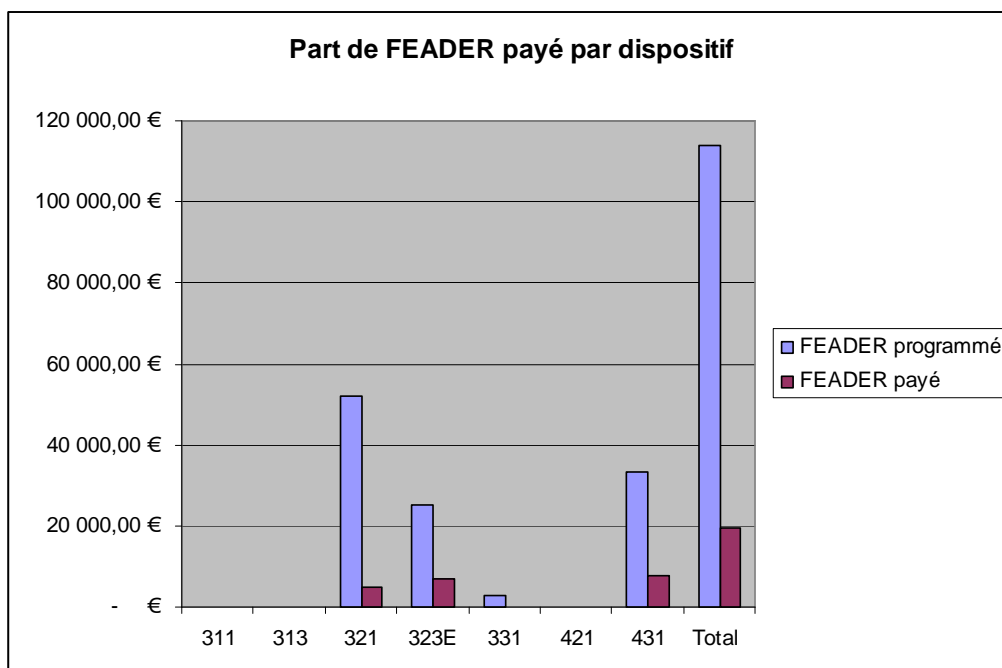
- 331 : Formation et information des acteurs ruraux, représente 1% de l'enveloppe totale (hors animation-gestion).
- **Part des différents financeurs publics dans l'équilibre budgétaire des projets**



2010 - Les actions en images



2010 - L'exécution en chiffre



A noter : compte-tenu du retard pris dans la procédure de gestion, les premiers paiements n'ont pu être traités qu'à partir de septembre 2010. La mise en paiement devrait s'accélérer en début d'année 2011.

2010 - Le fonctionnement du comité de programmation

Rappels (Règlement intérieur en cours)

1. Rôle du comité de programmation

- Définir les orientations et priorités annuelles de la programmation
- Examiner et approuver les critères de sélection des opérations
- Statuer sur l'opportunité des dossiers déposés
- Evaluer la mise en œuvre des actions programmées
- Examiner et acter les propositions de modifications du programme d'actions et de la maquette financière
- Examiner le suivi financier

2. Composition du comité

Le comité de programmation est composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants (voir liste jointe). 50% de ces membres appartiennent au secteur privé.

Les 15 membres du secteur public sont nommés par le Comité Syndical

Les 15 membres du secteur privé sont désignés par le Conseil de Développement et les groupements d'entreprises (pour le secteur économique).

Les membres se répartissent en 3 collèges :

- collège des élus
- collège des entreprises et des artisans
- collèges des habitants et associations

3. Mode de fonctionnement

Le comité de programmation se réunit au minimum 3 fois par an. Les décisions sont prises selon la règle du consensus. En cas de désaccord sur un dossier, des préconisations sont formulées et la décision reportée au comité suivant si le porteur de projet souhaite présenter à nouveau son projet.

Une procédure de consultation écrite du Comité peut avoir lieu à l'initiative du président.

Instruction et présentation des dossiers

Les dossiers sont doublement instruits :

- par la cellule d'animation qui vérifie l'opportunité de la demande de subvention européenne en référence à la stratégie du territoire et aux objectifs des fiches dispositifs
- par les services de l'Etat (DDTM 44 et SGAR) qui vérifie l'éligibilité des projets au regard de la réglementation européenne et des objectifs régionaux du programme

Une fois l'instruction terminée, les projets sont présentés en comité de programmation par les porteurs de projets afin d'initier un échange autour du projet, faire connaître les initiatives et préciser le cas échéant les critères de sélection, de priorité et d'évaluation.

Fonctionnement du comité, sélection et programmation des dossiers

Le comité s'est réuni à trois reprises. Le taux de présence est de 60 % avec un collège privé qui mobilise en moyenne une dizaine de ses membres à chaque comité. Sa composition est stable.

L'invitation à la réunion est envoyée 15 jours avant la date de rencontre par mél et par courrier, accompagnée de l'ordre du jour et d'une présentation succincte des projets présentés.

En séance, une fiche descriptive complète la fiche dispositif sur laquelle le comité de programmation s'appuie pour sélectionner et programmer les projets. Ces deux documents font référence dans le cadre des échanges avec le porteur de projet. Les discussions qui en découlent permettent de préciser les référentiels de chaque fiche dispositif et d'adapter le cas échéant, les critères de sélection et de programmation.

En complément de l'examen des dossiers, des questions plus transversales sont également mises en débat mais il reste difficile de prendre du recul vis-à-vis de la complexité de gestion du programme. Il y a à trouver des thèmes fédérateurs qui facilitent l'appropriation par le comité de programmation de sa fonction d'animation du territoire.

4 février 2010

- o Etat d'avancement de la programmation
- o Examen des dossiers

10 juin 2010

- o Etat d'avance de la programmation
- o Examen des dossiers
- o Proposition de conférences de presse
- o Modifications de la fiche dispositif 313

7 octobre 2010

- o Etat d'avancement de la programmation
- o Examen des dossiers
- o Appel à projets « coopération » : stratégie de coopération, projets, modifications du dispositif 421

2010 - L'accompagnement des porteurs de projet

La cellule d'animation

Composée des agents de développement du Syndicat du Pays, elle assure l'interface entre les porteurs de projets, l'instruction et la programmation du projet présenté.

Chacun intervient en fonction de son champ de compétences :

- Hugues Baudry : projet d'aménagement durable
- Anne Charlot : projet de modes de garde en lien avec l'observatoire du Conseil de développement
- Fanny Pacreau : projet de valorisation du patrimoine
- Laure Mouroux : projet de valorisation touristique des activités agri-rurales
- Véronique Mougel : gestion administrative des dossiers
- Véronique Grolleau : Coopération, projet culturel de territoire et coordination globale

Les atouts de l'accompagnement

L'accompagnement se décompose en quatre étapes :

- analyse du projet, vérification de son adéquation avec la stratégie du Pays, conseils méthodologiques et identification des cofinancements possibles le cas échéant
- vérification de l'opportunité d'une demande de subvention LEADER et aide à la constitution des dossiers de demandes de subvention



- aide à la préparation de la présentation en comité de programmation
- suivi du projet, suivi des règles de publicité, évaluation de l'intervention européenne, appui à la constitution du dossier de demande de paiement

La maturité du projet et son degré de complexité, le statut du porteur de projet et les partenariats engagés sont autant d'éléments qui influent sur la nature et la durée de l'accompagnement apporté.

L'instruction administrative des dossiers est facilitée lorsque les porteurs de projets se sont fait connaître dès le démarrage de leur réflexion car l'anticipation de la procédure administrative est meilleure.

La présence d'un programme LEADER sur le territoire a ouvert de nouvelles perspectives de financements. Ainsi se structure au sein du Pays une veille et une cellule d'information sur les politiques européens qui suscite curiosité et sollicitation.

Les principales difficultés sont liées à la complexité de la procédure mise en place et à la lourdeur des dossiers à constituer : importance des pièces à produire, inadéquation entre le temps du projet et le temps administratif, difficultés à identifier les cofinancements publics pour les projets privés ...

Par ailleurs, du fait de cette complexité administrative, le partenariat public/privé reste difficile à mettre en œuvre et les porteurs de projets privés hésitent à s'engager dans la démarche. A terme, cela pourrait se traduire par une démobilitation et une désaffection de la dynamique territoriale recherchée.

La plus-value LEADER dans les projets

La sollicitation du LEADER s'inscrit dans trois types de demandes :

- « L'effet d'aubaine » : le programme est identifié comme un cofinancement possible pour un investissement ou une action programmé par le porteur de projet. L'aide initiale demandée relève d'un accompagnement administratif lié au montage du dossier de demande de subvention. Pour autant, les échanges autour du projet permettent souvent de relier l'action envisagée aux autres politiques territoriales et donc de mettre en cohérence les différents dispositifs de financements.

Exemple : Journées du Patrimoine et Contrat d'Animation et de Développement Touristique

- Les conseils et l'information : l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du programme permet, à partir de la singularité de chaque projet de le relier à d'autres actions similaires. Ainsi est facilité la mise en réseau, l'échange d'expériences et la mutualisation des informations sur un sujet donné.

Exemple : la Maison des Assistantes Maternelles de St Mars de Coutais et l'observatoire des modes de garde

- L'expérimentation / le test : Certains projets, particulièrement les projets associatifs, trouvent à travers le programme le financement qui permet d'expérimenter et d'innover. Cette aide vient dans ce cas déclencher d'autres aides publiques et facilite la première expérience sur laquelle les partenaires peuvent s'appuyer pour réfléchir à sa pérennité dans le cadre de dispositifs existants et/ou nouveau.

Exemple : le festival Croq'la Scène proposé cette année à Corcoué sur Logne pour la première fois

2010- Les mesures de publicité

En dehors de l'apposition des logos européens et de quelques articles de presse, les mesures de publicité sont mal appropriées et nécessitent de travailler sur des outils communs à proposer aux porteurs de projets.

Cette première année de fonctionnement montre qu'il existe une double problématique en matière de communication à traiter :

- faire connaître le programme et identifier des projets potentiellement subventionnables
- valoriser l'aide de l'Europe dans les projets.